



Lériers Sans Frontières

Association de défense et de sauvetage des lévriers Galgos d'Espagne

Notice à l'intention des adoptants

À LIRE ATTENTIVEMENT ET À NOUS RETOURNER SIGNÉE

Notre association est née en 2008. Elle a pour principale mission le sauvetage des lévriers galgos martyrs. Chaque chien remonté d'Espagne est très précieux à nos yeux, c'est pourquoi nous accordons une extrême vigilance au choix de nos adoptants.

Vos démarches pour une demande d'adoption

Nous souhaitons que chaque adoption soit une réussite et que chaque lévrier sauvé trouve la famille la mieux adaptée à son bonheur, et réciproquement.

Nous vous faisons parvenir, par mail ou par courrier, un formulaire de demande d'adoption, que nous vous demandons de remplir avec le plus grand soin. Dès réception de votre demande, nous la traiterons, afin d'étudier tout particulièrement vos conditions d'accueil, de sécurité et de disponibilité à l'égard du chien.

Nous vous demanderons de nous faire parvenir par mail des photos de votre domicile : intérieur (pièces de vie principales) et extérieur (jardin, clôtures, portail), afin de connaître les futures conditions de vie du chien.

Une visite à votre domicile sera ensuite programmée avec le/la délégué(e) de votre région. Il est important pour nous que toutes les personnes vivant sous votre toit soient présentes, afin que nous puissions aborder toutes les questions que vous pourriez vous poser.

Nous reprendrons rapidement contact avec vous, pour vous faire connaître la décision de principe ou, éventuellement, pour vous demander quelques précisions.

Si votre dossier est accepté, nous vous demanderons de nous renvoyer par courrier postal, cette notice paraphée, signée et accompagnée d'un chèque ou bordereau de virement (RIB sur demande) du montant demandé pour l'adoption du galgo.

Cette somme ne vous sera en aucun cas remboursée en cas de désistement de votre part.

Nous vous demanderons également de nous adresser :

- 1 photocopie de votre carte d'identité ou de votre passeport ;
- 1 justificatif de domicile (photocopie de votre dernière quittance de loyer ou de votre dernière facture d'électricité pour les locataires, ou de votre taxe foncière pour les propriétaires).

Votre participation aux frais vétérinaires

Certification médicale

Pour les chiens de plus de 8 mois

Quand le chien vous sera confié, il aura été vacciné, stérilisé, testé aux maladies méditerranéennes, vermifugé et identifié par puce électronique. L'association se chargera d'effectuer l'enregistrement de votre galgo auprès de l'I-CAD (fichier d'identification français).

Pour les chiots (moins de 8 mois)

Quand le chiot vous sera confié, il aura été vacciné, vermifugé et identifié par puce électronique. L'association se chargera d'effectuer l'enregistrement de votre galgo auprès de l'I-CAD (fichier d'identification français).

En revanche, bénéficiant des anticorps de sa mère, il n'aura pu être testé aux maladies méditerranéennes et trop jeune il n'aura pas non plus été stérilisé. Il vous appartiendra de le faire (à votre charge).

Tous les galgos de Lévrier Sans Frontières rapatriés d'Espagne bénéficient d'un contrôle sanitaire à leur arrivée en France, contrôle effectué par le Dr CALLEJAS, vétérinaire de l'association.
Une photocopie de son passeport vous sera remise lors de son adoption, vous pourrez l'utiliser lors de vos visites chez le vétérinaire.

Participation financière

Pour l'adoption de votre chien, nous vous demanderons la somme de 280,00 € (réservation y comprise) afin de couvrir

- une partie des frais engagés en Espagne (puce, vaccins, stérilisation, voyage ...)
- le vermifuge et l'antiparasitaire (que nous administrons au chien à son arrivée en France)
- l'identification à l'I-CAD
- les frais de port (envoi du passeport européen à votre domicile).

Pour les chiens âgés de plus de 8 ans, nous vous demanderons la somme de 210,00 € (réservation y comprise) afin de couvrir

- une partie des frais engagés en Espagne (puce, vaccins, stérilisation, voyage ...)
- le vermifuge et l'antiparasitaire (que nous administrons au chien à son arrivée en France)
- l'identification à l'I-CAD
- les frais de port (envoi du passeport européen à votre domicile).

Ce montant forfaitaire correspond uniquement au remboursement des frais vétérinaires (stérilisation, vaccination, identification, tests maladies méditerranéennes, soins chiot) et au transport (Espagne/France), payés par Lévrier sans Frontières.

Selon la situation géographique du chien en France, un supplément de 50,00 € de covoiturage pourra vous être demandé (notamment pour ceux que nous descendons dans le sud de la France).

**Notre association ne fait aucun bénéfice sur le montant demandé pour finaliser une adoption.
En aucun cas, vous ne pourrez demander le remboursement de votre galgo,
pour quelque raison que ce soit.**

L'arrivée de votre galgo

Les chiens qui arrivent d'Espagne sont des rescapés.

Certains ont reçu des soins parfois longs et ont séjourné durant plusieurs mois dans les refuges qui les ont sauvés.

*Beaucoup ont subi des traumatismes psychologiques et doivent apprendre à reprendre confiance en l'humain.
Tous découvrent pour la première fois la vie dans un foyer, et tout est nouveau pour eux.*

Vous devez obligatoirement vous déplacer pour venir chercher votre galgo.

Si vous adoptez un chien arrivant directement d'Espagne, il arrivera au siège de l'association, chez Odile BROCHOT, 43, rue de Paris, 10700 Villette-sur-Aube (à 25 km de Troyes dans l'Aube). Vous devrez venir le chercher à cette adresse, le jour de son arrivée (généralement un samedi).

Si vous adoptez un galgo déjà en France, vous devrez aller le chercher dans sa famille d'accueil.

Dans tous les cas, vous devrez obligatoirement vous munir d'un collier martingale "anti-fugue", d'une médaille gravée à vos nom et numéros de téléphone (fixe et portable) et d'une laisse.

Un covoiturage peut être envisagé en accord avec vous, mais il sera uniquement pris en charge par des bénévoles de Lévrier Sans Frontières, cela pour des raisons de sécurité. Ce covoiturage sera à la charge unique des adoptants, selon le tarif itinéraire « Mappy » au départ de Villette-sur-Aube (10) ou au départ de sa famille d'accueil.

Les risques de fugue sont très importants les deux premiers mois suivant son arrivée en France, vous devrez donc faire preuve d'une grande vigilance. L'achat d'un collier anti-fugue, spécial lévriers, est vivement recommandé. Vous pourrez l'acheter au siège de l'association lors de l'arrivée de votre animal ou sur notre site Internet, rubrique « Boutique ». Nous proposons également des harnais anti-fugue conçus spécialement pour la corpulence du galgo. Des manteaux seront aussi à votre disposition, sachant qu'il sera nécessaire de le couvrir en hiver, car les galgos sont par nature assez frileux.

Le suivi après l'adoption

Six mois après l'adoption de votre galgo, vous devrez faire établir par votre vétérinaire un certificat attestant de la bonne santé de votre animal et un test de contrôle de la leishmaniose (demander une sérologie), que vous renverrez à l'association.

Pour les chiots (moins de 8 mois), il vous sera également demandé un certificat de stérilisation.

Dès réception, le passeport de votre galgo ainsi que sa carte d'identification à votre nom (I-CAD) vous seront envoyés.

Nous effectuons un suivi régulier après l'adoption de nos protégés. C'est pourquoi, nous vous demandons de nous transmettre régulièrement de leurs nouvelles, en passant directement par votre délégué(e) qui nous tiendra informés.

Si vous le pouvez, envoyez-nous des photos, nous prenons toujours plaisir à revoir nos chiens. Tous vos textes et vos photos peuvent être diffusés sur notre site ou sur notre blog, avec votre autorisation préalable.

En revanche, dans le cas où nous serions sans nouvelles de notre protégé après interrogation de notre part restée sans réponse de la vôtre, passé un délai de deux semaines, un délégué missionné par LSF procédera à une visite improvisée à votre domicile.

Dans le cas où nous constaterions par quelque moyen que ce soit un manquement à l'article du Code rural L.214-1, nous entamerons des poursuites à l'encontre des responsables.

En aucun cas vous n'aurez le droit de revendre, de donner ou d'abandonner votre chien.

Si vous ne pouvez plus le garder, vous devrez obligatoirement restituer votre galgo

à l'association Lévriers sans Frontières.

Nous vous conseillons de vous abonner à la newsletter du blog de l'association afin de vous tenir informé de nos actions :

<http://galgosmartyrs.over-blog.com>

Nous vous invitons à nous rencontrer lors de nos journées Portes ouvertes au siège de l'association, qui se tiennent à l'occasion de l'arrivée en France de nos galgos. Vous y rencontrerez les bénévoles de l'association ainsi que des adoptants.

Nous vous demanderons d'adhérer à Lévriers sans Frontières (20,00 € par an), afin de soutenir notre combat contre le martyr des galgos en Espagne.

Nom / Prénom :

Lieu et date :

Signature des adoptants, précédée de la mention « Lu et approuvé » :